



Bruxelles 16/05/2018

Vu les attaques à l'égard de l'AWC publiées sur les réseaux sociaux et dans la presse spécialisée, l'AWC se doit de réagir et de donner une information exacte aux colombophiles.

L'AWC a appris, comme le FCW, que le lieu de lâcher de Châlons n'était pas autorisé .

Elle n'est pas intervenue dans la décision de modification du lieu de lâcher malgré que certains de ses membres ont clairement averti l'organisateur FCW sur le fait que choisir une telle étape en début de saison (50 kms supplémentaires) n'était pas des plus judicieux.

L'AWC n'a jamais considéré le concours de Macon comme un concours de fond.

Monsieur Stoclet, certainement après une réunion de son comité directeur FCW, a opté pour le lieu de lâcher de Macon.

Etant donné qu'il s'agissait d'un concours interprovincial, il appartenait au Comité Sportif National de prendre position sur la modification de destination.

L'AWC sur base des positions adoptées par certains de ses membres mais également par l'EPR Hainaut-Brabant wallon du 02/05/18 a joué, via son président, son rôle d'interlocuteur privilégié avec la Région Wallonne et lui a signalé que, dans le cadre du bien-être animal, il lui paraissait dangereux , en début de saison, de faire un bond de 50 kms avec des yearlings (pigeon de 1 an ou moins) non encore aguerris et en manque de condition sportive dans un concours de l'ordre de 500 kms de Bruxelles . Il aurait été préférable, pour le bien de cette catégorie, de reprendre l'étape de Dijon correspondant , dans la distance, à un concours de grand demi-fond tel que Vierzon, Bourges, premières étapes traditionnelles de grand demi-fond.

L'AWC a émis un avis auprès de la RFCB et de la Région Wallonne. Elle ne dispose pas des pouvoirs que certains lui prêtent. Cependant, en donnant cet avis, elle signalait se dégager de toute responsabilité en cas de problème au niveau du concours de Macon Yearlings.

Cet avis que l'on peut considérer comme sage et judicieux est partagé par de nombreux colombophiles, soucieux de la pérennité de leur colonie mais dont les commentaires réfléchis ne se retrouvent malheureusement pas sur les réseaux sociaux ou dans la presse. Ils font partie de la majorité silencieuse et non intéressée.

Jusque ce lundi 14/05/18, Monsieur Stoclet et son comité FCW avaient toujours la possibilité d'opter pour l'étape de Dijon à Vieux et à Yearlings. Vu les conditions météorologiques annoncées pour ce week-end, ce choix aurait certainement été plus approprié.

Nul ne peut prédire l'avenir. L'AWC espère, pour les amateurs wallons qui y participeront , que Monsieur Stoclet et son comité FCW ont eu raison de vouloir maintenir le concours de Macon dans la catégorie vieux.

En conclusion, il est difficile de publier des informations tant que celles-ci ne sont pas officielles et que les décisions devant être prises par les organes compétents sont en attente. Il est inutile d'alimenter les débats avec des informations susceptibles d'être modifiées.

L'AWC ne veut pas alimenter les débats avec de fausses informations ou des informations susceptibles d'être modifiées.

L'AWC tenait à ce que tous les malentendus quand à son intervention et son implication dans ce dossier soient levés.

d'autres communiqués, plus joyeux et moins rébarbatifs, paraîtront dans les prochains jours.

Salutations sportives;

Pour l'AWC,

Le Président Denis Sapin